

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Quand-le-gouvernement-francais-joue-pour-de-bonnes-raisons-avec-le-feu>

Quand le gouvernement français joue (pour de bonnes raisons) avec le feu

- Empire et Résistance - Union Européenne - France -

Date de mise en ligne : lundi 15 octobre 2012

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le gouvernement français vient de laisser filtrer, par voie de presse interposée, un projet de transfert de charges des entreprises sur les ménages. Ceci porterait sur un montant de 40 milliards d'euros, somme dont les entreprises se verraient allégées, mais qui serait compensé par une hausse de la Contribution Sociale Généralisée équivalente.

Voilà qui constitue en fait la première réaction concrète au problème de la crise de compétitivité dont souffre l'économie française. On sait que c'est cette crise de compétitivité qui constitue le soubassement réel de la crise de l'Euro. La montée explosive du chômage à laquelle nous sommes confrontés a certainement été un signal d'alerte important à cet égard.

I. Quel effet pour les entreprises ?

Telle qu'elle est annoncée, cette mesure consiste à prélever pour 40 milliards de charges patronales en 5 ans (au rythme de 8 milliards par an), et de financer l'opération par une augmentation de la CSG.

Le coût unitaire global du travail (calculé comme rapport du total Salaire + Charges divisé par la productivité par tête) s'est détérioré de 20% depuis 2000 par rapport à l'Allemagne. Pourtant, cet écart n'est pas due à une moindre productivité : de ce point de vue, la France fait sensiblement jeu égal avec l'Allemagne. Mais, la hausse des salaires et des charges a été plus forte dans notre pays.

Le montant de 40 milliards correspond à peu de choses près à 20% du coût du travail dans l'industrie. Il faudrait donc que cette mesure ne s'applique impérativement qu'aux salariés de l'industrie si l'on veut qu'elle soit pleinement efficace. La généraliser à tous les salariés aboutirait soit à en diluer l'effet.

L'échelonnement dans le temps de cette mesure pose, de plus, un problème important. Les prix de produits français devraient alors baisser d'environ -1,2% par an (en comptant que le coût du travail est en moyenne de 30% du prix total, et que le coût du travail baisse de 4% par an). Or, il n'est pas garanti qu'une telle baisse soit suffisante pour modifier les préférences des acheteurs potentiels et les amener à substituer des produits français aux produits étrangers. On est loin, par exemple, du choc de compétitivité provoqué en son temps par la dévaluation de la Russie en 1998.

Les changements des préférences ne surviennent que si l'acheteur potentiel est en présence d'un mouvement important du prix ou de la qualité. Or, le mouvement qui se produirait tous les ans serait ici trop faible pour engendrer une réaction positive de la demande. En un sens, le gouvernement commet la même erreur commise en son temps par le gouvernement de Pierre Maurois en 1981 en ne dévaluant que de 10%. Il est aujourd'hui établi qu'une dévaluation largement supérieure (d'au moins 20% voire 25%) était nécessaire.

II. Le choc sur la demande des ménages et sur la croissance.

Cette diminution des charges patronales serait ainsi compensée par 40 milliards prélevés par le biais de la CSG. Mais ceci pose trois problèmes.

Ce prélèvement représenterait une ponction 0,8% sur la demande finale des ménages la première année, et sans

doute de 0,74% la dernière. La demande solvable des ménages, ne serait pas compensée par de la croissance au moins pendant les deux premières années en raison de la situation générale de l'économie française et de l'économie européenne. Le choc de consommation ainsi engendré, aussi faible en apparence soit-il, aura donc des implications récessives non négligeables.

Elles pourraient même être plus importantes que ce qu'indiquent les chiffres bruts. Le prélèvement pèsera de manière plus que proportionnelle sur les revenus non-salariaux, et sur les retraités. On peut alors craindre que des salariés proches de la retraite ne soient alors incités à accroître leur épargne afin de maintenir le flux de leurs revenus une fois qu'ils auront cessé d'avoir une activité. En d'autres termes on peut s'attendre à ce que cette mesure accroisse la propension à épargner. Si tel est le cas cela signifie que le choc sur la consommation sera en réalité plus élevé que 0,8% ou 8 milliards par an. Enfin, une hausse brutale de la CSG, dans un contexte où la politique fiscale du gouvernement est majoritairement jugée inéquitable, pourrait engendrer des phénomènes de dissimulation fiscale, même si leur ampleur semble aujourd'hui difficile à estimer.

Quand l'Allemagne pratiqua une politique similaire, de 2002 à 2005, la croissance dans la zone euro était tirée par la consommation de la France, de l'Italie et de l'Espagne. Sans cette consommation importante la politique allemande aurait abouti à une profonde récession en Allemagne même et n'aurait pu être acceptée par les acteurs sociaux.

Cette politique risque donc de faire basculer la France en récession, voire en dépression. De plus, ces effets vont venir se cumuler avec les prélèvements importants prévus dans le budget 2013 pour aboutir à une rapide baisse de notre déficit budgétaire. Ainsi les 8 milliards de prélèvements via la CSG sont pratiquement égaux aux 10 milliards d'augmentations d'impôts déjà prévus pour le budget 2013.

Les effets en seront désastreux : une simple hausse de la CSG de 8 milliards d'euros en 2013 devrait provoquer une baisse du PIB de -0,5%. Or, la croissance de la France est déjà extrêmement faible. Le gouvernement a calculé le budget de 2013 sur la base d'une estimation de la croissance de +0,8% du PIB. Les estimations donnent en réalité -0,2% / -0,3%. On obtient alors pour 2013 une prévision de croissance comprise entre -0,7% et -0,8% soit un écart de 1,5% du PIB avec les estimations ayant servi de base au calcul du budget 2013.

Cela signifiera un écart de 30 milliards d'euros pour le PIB, et un manque à gagner pour les recettes fiscales de 14 milliards. Par ailleurs, certaines dépenses augmenteront automatiquement, comme celles liées à l'assurance-chômage. Le cumul du manque de recettes et de dépenses excédentaires devrait atteindre 18 milliards, soit 0,9% du PIB. Le déficit budgétaire ne sera donc pas de 3% du PIB, comme prévu, mais, en tenant compte de la hausse du déficit et de la baisse du PIB, de 3,9% du PIB.

III. La solution de la dévaluation.

Au contraire, dans le cas d'une dissolution concertée de la zone Euro qui s'accompagnerait d'une dévaluation d'au moins 20% pour la France, nous aurions les effets suivants :

Une baisse immédiate des prix de 20%, qui est susceptible de provoquer un changement dans les préférences tant des acheteurs étrangers (à l'export) que des acheteurs français.

La demande interne resterait identique pour les producteurs dont les produits seraient vendus en francs, tandis qu'elle ne baisserait que pour les producteurs étrangers (ou non-territoriaux). La demande extérieure, pour les pays par rapport auquel la France aurait dévalué, augmenterait de 20%. Les producteurs « territoriaux » verraient donc la demande domestique rester inchangée tandis que la demande extérieure augmenterait, même si les pays considérés ne modifient en rien leurs politiques économiques.

Quand le gouvernement français joue (pour de bonnes raisons) avec le feu

La solution de la dévaluation apparaît dès lors comme de loin la meilleure pour résoudre la question de l'écart de compétitivité accumulé avec certains pays, et en premier lieu l'Allemagne.

Le gouvernement français risque donc de vérifier, à ses dépens et à ceux des français, le vieil adage qui veut que les chemins de l'enfer soient pavés de bonnes intentions.

[RiaNovosti](#). Russie, le 8 octobre 2012.

***Jacques Sapir** est un économiste français, il enseigne à l'EHESS-Paris et au Collège d'économie de Moscou (MSE-MGU). Spécialiste des problèmes de la transition en Russie, il est aussi un expert reconnu des problèmes financiers et commerciaux internationaux. Il est l'auteur de nombreux livres dont le plus récent est *La Démondialisation* (Paris, Le Seuil, 2011).